

| | | |
|--|---|------------------|
| AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2017-11-ZNIEFF <u>Avis sur la mise en cohérence de ZNIEFF interrégionales Bretagne – Pays de la Loire, dans les secteurs de la retenue de Haute-Vilaine et des landes de Moréac</u> | Examen le 16 mars 2017 | FAVORABLE |
|--|---|------------------|

Exposé :

Cette mise en cohérence est proposée par le CSRPN des Pays de la Loire.

Concernant le lac de Haute-Vilaine (Saint M'Hervé, La Chapelle Erbrée en 35 + Bourgon en 53) :

Proposition : Substituer à la ZNIEFF 2 existante « Lac de Haute-Vilaine » une ZNIEFF 1. Cette proposition fait suite à un projet de création de ZNIEFF 1 sur la partie amont de la retenue, projet interrogé pour être étendu à l'ensemble de la retenue, à l'avantage notamment de *Littorella uniflorae* et *Callitriche palustris*.

Concernant les landes de Moréac (Théhillac en 56, Séverac en 44) :

La proposition consisterait d'une part à fusionner un projet de ZNIEFF1 « Landes de Moréac / le petit Rocher » (présenté par le CBNB - Pays de la Loire) avec la ZNIEFF1 « Marais tourbeux de la haie et du petit Rocher », d'autre part à supprimer une ZNIEFF1 redondante avec l'existant, ZNIEFF1 « Marais de la haie » n°10050003.

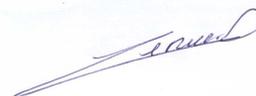
Débat :

Une discussion s'engage sur les objectifs contradictoires d'identifier en ZNIEFF les étangs qui constituent une perturbation sur les cours d'eau.

Avis du CSRPN : favorable (19 votes favorables, 1 abstention).

Rennes, le 24 avril 2017

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao